

La raison la plus naturelle qui doit nous amener à soutenir l'exception agri-culturelle à l'OMC n'est-elle pas que produire notre nourriture est un constituant essentiel de notre culture ?

AUDACE donne la parole à

Jacques Laigneau
Ingénieur agronome
Président d'honneur de la
Coordination Rurale

L'EXCEPTION AGRICULTURELLE à L'OMC

L'objet de ce propos n'est pas de critiquer globalement la mondialisation. Notre seule ambition est de démontrer que le secteur de l'agriculture, que nous connaissons bien, est très différent de tous les autres et qu'en raison de ses spécificités, il est absolument incompatible avec le libre-échange mondial et doit donc faire l'objet d'une politique particulière.

L'agriculture, il faut le savoir, est le secteur qui a connu le plus fort développement en Europe au cours de ces quarante dernières années. Les progrès extraordinaires des techniques, dont la mécanisation du travail agricole ont permis cette évolution considérable. Il n'est donc pas surprenant qu'au début des années 90 certains responsables aient pu considérer que l'agriculture était devenue une activité industrielle et ne devait plus être traitée comme un secteur à part et faire l'objet d'une politique particulière. A leurs yeux, les denrées agricoles devenaient des matières premières comme les autres et pouvaient donc être incluses dans les règles du GATT, puis de l'OMC.

C'est ainsi que la PAC fut bouleversée en 1992 pour permettre l'entrée de l'agriculture dans le GATT dès 1993. C'est à cette époque

que nous avons utilisé pour la première fois l'expression « *exception agricole* », puisque chez nous en France, comme dans la plupart des pays, culture et agriculture sont intimement liées : on cultive aussi bien la terre que l'esprit. Nous avons donc demandé une « *exception agricole* » à l'OMC car les artistes avaient obtenu une exception culturelle.

Pour de multiples raisons fondamentales, vitales, économiques et sociales l'agriculture ne peut être soumise au libre-marché.

Les raisons fondamentales :

En agriculture, beaucoup l'ont oublié, c'est la terre qui produit et non la machine comme dans l'industrie. L'agriculture " cultive la vie " tandis que l'industrie transforme des matières inertes.

De ce lien à la terre, matrice de la vie, résultent de nombreuses spécificités :

- **Aucun pays ne possède une surface suffisante pour nourrir tous les autres.**
- **l'agriculture dépend de la qualité des sols et aussi des climats.** Il existe donc une multitude de situations différentes, sources de **distorsions de concurrence insurmontables**. En un même endroit les récoltes varient d'une année sur l'autre, tandis que la machine peut être programmée pour produire plus ou moins ou de façon constante pratiquement en tous points de globe.
- l'agriculture intègre aussi des **fonctions conservatoires d'entretien de l'environnement** et de maintien de la **fertilité des sols, indispensables à la vie des générations futures**.
- Enfin la production agricole est soumise à de nombreux aléas : risques de **calamités** naturelles (tempête, grêle, gel, sécheresse, pluies excessives...) **maladies** des plantes et des animaux, **parasites**...

Les raisons vitales :

On peut sans danger être privé d'appareil photo pendant un mois ou plus. **Il n'est pas possible de rester aussi longtemps sans manger ! ...** En ruinant l'agriculture d'un pays on le place sous dépendance.

Aucun peuple ne peut donc raisonnablement renoncer à gérer souverainement sa sécurité alimentaire quantitative et qualitative.

L'État ne peut laisser faire entièrement le libre-marché qui est aussi incapable de gérer les stocks que de réguler les prix.

La politique agricole apparaît donc comme un équilibre, une sorte d'alliance entre les consommateurs et les agriculteurs.

La sécurité qualitative nécessite impérativement un contrôle par les Etats de la qualité et donc de la circulation des denrées alimentaires (problèmes sanitaires – principe de précaution...).

Les raisons économiques :

- **Le marché mondial ne peut servir de référence** car il ne concerne qu'une infime partie des échanges de produits agricoles (globalement 10 % dont 3 % du riz, 15 à 17 % du blé, 7 % du lait...). **Il est incapable de nourrir les peuples.**
- **Le " cours mondial " est purement virtuel** car il est généralement inférieur aux prix de revient des producteurs tous plus ou moins aidés.
Il ne correspond pas à une logique de marché mais à une situation de dumping.
- **De fait, le libre-marché des produits agricoles n'existe pas**
Croire qu'une égalité ou une suppression des aides est réalisable n'est qu'une pure utopie.
En réalité toute aide est source de distorsions de concurrence.
- **Il est impossible d'établir un " juste prix ",** entre des **centaines de millions de petits producteurs** – dont les coûts de production varient dans des proportions énormes – et une **poignée d'acheteurs** de plus en plus concentrés qui se connaissent et dictent leur loi (exemple : 4 acheteurs mondiaux pour les céréales).
- **Les prix mondiaux ne peuvent donc prétendre à un caractère universel.**

Pourquoi donc alors cette politique folle ?

Principalement pour trois raisons :

- La plus évidente : "**la liberté du renard dans le poulailler**" : Le Monde du commerce réalise des affaires juteuses à court terme, en jouant sur les énormes différences de prix entre les pays.
- La 2^{ème} raison résulte de **la différence qui existe entre nos vieux pays et les pays neufs d'Amérique et d'Océanie** qui sont

structurellement exportateurs et veulent donc ouvrir les portes des autres nations,

- La 3^{ème} raison plus perverse découle du fait **qu'en agriculture, un faible excédent suffit à " casser " les prix** à la production (une importation de 5 % du volume d'un marché en équilibre suffit pour créer cet excédent)

Autre spécificité du secteur agricole :

cette sanction du marché est souvent brutale et ample, **les cours peuvent s'effondrer** de moitié. Or, nous l'avons remarqué maintes fois et les statistiques le prouvent, **la baisse des prix à la production est rarement répercutée à la consommation. Les intermédiaires empochent le bénéfice de l'opération.**

Il est donc particulièrement révoltant de constater que ce prétendu libre-marché mondial, absolument incapable d'approvisionner les Peuples et d'établir des justes prix, n'est en réalité qu'un casseur des vrais marchés (qui sont régionaux) au profit des intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, également victimes de ce laisser-faire.

Les raisons sociales :

La mondialisation de l'agriculture est une catastrophe planétaire

En Europe la plupart des productions sont en crises. La France a perdu la moitié de ses agriculteurs ces 10 dernières années.

Beaucoup de gens ignorent que **près de la moitié des habitants de notre planète sont encore paysans.** (2,5 milliards en 1998 selon la FAO).

Nos politiques agricoles qui permettent d'exporter à bas prix ruinent les petits agriculteurs du Tiers Monde.

Il est urgent de comprendre que l'agriculture détient mondialement les principales clefs du développement, de l'emploi, des migrations et donc de l'équilibre social planétaire.

Le dernier rapport de la FAO nous apprend que **800 millions d'hommes souffrent encore de malnutrition (dont 75 % de paysans ! ...)** et que **25 000 hommes meurent de faim chaque jour !!!**

Bien sûr les guerres ont une responsabilité dans ce drame épouvantable, mais la plus grande part en revient à la mondialisation de l'agriculture, **qui ruine la moitié de l'humanité.** Chacun sait que **la misère est aussi le terreau de la guerre et du terrorisme.**

25 000 morts par jour cela fait 9 125 000 morts par an. C'est un monstrueux crime contre l'humanité, une honte pour nos sociétés occidentales.

Jusqu'à quel niveau de catastrophes devons-nous descendre pour que les idéologues mondialistes reconnaissent leurs erreurs ?

Les responsables de nos politiques agricoles ont-ils conscience, qu'ils sont devenus de très grands criminels ? ...

Une autre organisation mondiale des agricultures :

Il est donc **extrêmement urgent de changer cette politique agricole désastreuse qui empêche le développement des « pays du Tiers Monde ».**

Tout homme a le droit de manger à sa faim. Tout paysan doit pouvoir vivre dignement de son travail en vendant à des prix supérieurs à ses prix de revient.

Il serait d'autant plus **facile de relever les prix agricoles** (ce qui solutionnerait la plupart des problèmes) qu'aujourd'hui le prix de la matière brute agricole est devenu dérisoire par rapport au coût de l'aliment acheté par le consommateur.

Pour un bon fonctionnement de l'agriculture il faut que le politique responsable de l'humain domine l'économique et non l'inverse.

Nous avons vu qu'il y avait une incompatibilité absolue entre l'agriculture et le libre-échange.

Il n'existe donc pas de solution valable pour ce secteur sans « exception agricole » à l'OMC.

Dès 1993 la CR envisageait la nécessité de « créer une organisation mondiale de l'agriculture entre toutes les nations » qui devrait être établie **sous l'égide de l'ONU et de la FAO.**

Elle pourrait avoir comme objectifs de :

- ❖ respecter la souveraineté alimentaire des Etats, et favoriser un commerce équitable
- ❖ permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail grâce à des prix de vente de leurs produits supérieurs à leurs prix de revient,
- ❖ définir des prix minimum équitables pour certains produits,
- ❖ permettre aux pays de se protéger contre des importations à prix inférieurs à leurs prix intérieurs. La taxe aux frontières

Association des Utilisateurs et Distributeurs de l'AgroChimie Européenne

7, avenue Niel, 75017 Paris – France

Site Internet : <http://www.audace-ass.com>

☎ téléphone: 02 54 96 88 13 📠 fax: 02 54 88 41 84 📧 email: roques@audace-ass.com

page 5 de 8

rétablit le vrai marché. Elle est aussi le seul moyen accessible aux pays pauvres et la seule façon réaliste de résister à toutes les subventions déguisées ou abusives, l'égalité des chances étant pure utopie,

- ❖ envisager des accords pour réguler certaines productions, pouvant aller si nécessaire jusqu'à des quotas d'exportation par pays,
- ❖ prendre en charge une gestion commune de l'aide alimentaire et des stocks.

L'objectif étant d'établir une **paix commerciale nécessaire pour obtenir une agriculture et un développement durables.**

Des raisons d'espérer :

Les énormes dégâts provoqués par les politiques actuelles sont devenus si évidents qu'un nombre toujours plus grand de gens prennent conscience de la nécessité d'un changement.

Le grand commerce international devrait comprendre qu'en ruinant les paysans il se prive de la moitié des consommateurs du globe...

L'émergence des latifundia et des ex-kolkhozes soviétiques nous enlève tout espoir d'être compétitifs dans un libre-marché. La guerre Europe – USA est dépassée. Une paix agricole entre ces 2 puissances serait possible : il suffirait – compte-tenu de l'énorme déficit de l'UE en protéines végétales et en huile que les USA laissent l'Europe développer librement les cultures d'oléagineux et de protéagineux dont elle a besoin ; en échange de quoi l'UE n'exporterait plus de céréales.

Il ne nous reste plus qu'à convaincre les hommes politiques qu'ils doivent reprendre le pouvoir qu'ils ont abandonné aux transnationales. Les enjeux sont énormes.

D'où l'importance de diffuser très largement des analyses comme celle-ci.

Le Monde

27/07/03 (extrait)

La dernière négociation menée par M. Giscard d'Estaing a permis à la France d'obtenir le maintien de son droit de veto pour les questions touchant à l'audiovisuel et la culture, si elle estime que la diversité est remise en cause. Le présidium a évité d'autres renégociations.

Cela aura été le dernier vrai sujet de polémique à la Convention : l'exception culturelle, ou plus précisément la signature des accords commerciaux internationaux dans les services audiovisuels et culturels.

La France, qui entend protéger son cinéma et sa musique, réclamait depuis des mois le maintien de son droit de veto dans cette matière.

En juin, la représentante du gouvernement à la Convention, Pascale Andréani, avait expliqué que, sans cette concession, il n'y aurait pas de majorité en France pour ratifier la Constitution. Elle avait provoqué un tumulte désapprouvé dans l'Assemblée. Largement hostiles à l'unanimité, les conventionnels voyaient dans ces propos une rengaine française.

Mercredi 9 juillet dans la soirée, lors de son ultime réunion, le présidium de la Convention a trouvé un texte de compromis : "Le Conseil statue à l'unanimité pour la négociation et la conclusion d'accords dans le domaine du commerce des services culturels et audiovisuels lorsque cela risque de porter atteinte à la diversité culturelle et linguistique de l'Union." C'est la règle de la majorité qualifiée qui s'appliquera lors des négociations commerciales - ce qui satisfait pleinement le commissaire au commerce Pascal Lamy, dont les pouvoirs sont renforcés.

Mais la France pourra invoquer, lors de la définition du mandat de la Commission, un veto exceptionnel si la diversité est réellement menacée. A qui incombera la charge de la preuve ? Nul n'ose vraiment le prédire. "In fine, l'interprétation de cette phrase sera faite par la Cour de justice de Luxembourg", estime l'entourage de Valéry Giscard d'Estaing, le président de la Convention.

...

L'exception agricole à l'OMC doit être admise comme moyen indispensable à mettre en œuvre pour sauvegarder nos cultures, nos terres, notre environnement et pour mettre un terme à la faim et au sous-développement dont souffre la moitié de l'humanité.

Jacques Laigneau
Ingénieur agronome
Président d'honneur de la CR

Propos recueillis par AUDACE

Cet article est le résumé d'une brochure d'une trentaine de pages publiées dès 1995 par la Coordination Rurale, syndicat agricole français représentatif.

Vous pouvez vous la procurer à l'adresse suivante :

COORDINATION RURALE Union Nationale BP 590 – 1, rue Darwin - 32022 AUCH Cedex 9 Tél. : +33 (05.62) 60.14.96 – Fax : +33 (05.62) 60.14.31 E-mail : crun@coordinationrurale.fr – site : www.coordinationrurale.fr
--

" **L'exception agri-culturelle** " fait référence à la doctrine de " l'exception culturelle " qui repose sur le principe que les biens et les services culturels, du fait de leur relation à la culture sont d'une nature particulière qui va au-delà des seuls aspects commerciaux. Ils véhiculent des contenus, des valeurs et des modes de vie qui sont partie prenante de l'identité culturelle d'un pays et reflètent la diversité créatrice des individus. Or, durant la dernière étape des négociations du Cycle de l'Uruguay, certains pays ont considéré que l'application des principes du GATT - tout particulièrement le traitement national et la clause de la nation la plus favorisée – au commerce des biens et services culturels ainsi qu'aux droits d'auteur menaçait la prise en compte de la spécificité culturelle de ceux-ci en faveur de leurs aspects purement marchands.

De plus, la survie des industries culturelles – spécialement le cinéma et l'audiovisuel – peut dépendre uniquement de la restriction aux importations de produits similaires ou de subventions concédées par l'Etat à des industries nationales, en raison de leur caractère culturel. Soumises aux seules règles de caractère commercial comme n'importe quel autre secteur d'activités, elles seraient rapidement remplacées par d'autres productions fortement financées du fait de leur situation de monopole ou de leur implantation multinationale. C'est pourquoi certains négociateurs considéraient que des mesures d'action positive étaient nécessaires pour maintenir et développer une production nationale viable que puisse refléter les expressions culturelles locales et éviter une standardisation des goûts et des comportements sociaux.

A la fin des négociations, le différend s'est soldé par le choix d'une attitude commune de la part des pays défendant le même point de vue: celle de ne pas appliquer les règles de l'OMC, essentiellement à la circulation internationale du cinéma et de l'audiovisuel. L'exception culturelle n'a donc pas de statut juridique et elle n'est explicitement mentionnée dans aucun des accords.

Les conclusions du colloque d'experts sur [La culture : une marchandise pas comme les autres ?](#) (UNESCO, 1999), faisant suite à une recommandation du Plan d'action de la [Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement](#) (Stockholm, 1998), ont fait apparaître qu'un certain terrain d'entente pouvait être trouvé dès lors que par ce terme "on entend que la culture n'est pas seulement de l'économie ou de l'économique".

S'il est vrai que la formule "exception culturelle" a été attribuée à la France, le principe d'une exception quand des intérêts nationaux sont en cause avait, quant à lui, déjà été invoqué par les Etats-Unis en vue de permettre leur accession au premier traité international sur la circulation des biens culturels, connu comme "[Accord de Florence](#)".

Source : UNESCO

Lire aussi :

L'Exception culturelle - SERGE REGOURD - PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 2002, 127 pages

ⁱ France's commitment to the idea of 'l'Exception Culturelle', the GATT rule whereby, through import restrictions, cultural goods and services are exempted from the unrestricted commercialism of other types of "merchandise."

Association des Utilisateurs et Distributeurs de l'AgroChimie Européenne

7, avenue Niel, 75017 Paris – France

Site Internet : <http://www.audace-ass.com>

 téléphone: 02 54 96 88 13  fax: 02 54 88 41 84  email: roques@audace-ass.com page 8 de 8